

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/2433

Admission en Non Valeur des produits irrécouvrables des exercices 2006 à 2016

Direction des Finances

Rapporteur : M. BRUMM Richard

SEANCE DU 10 OCTOBRE 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 11 OCTOBRE 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 3 OCTOBRE 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 11 OCTOBRE 2016

DELIBERATION AFFICHEE LE : 13 OCTOBRE 2016

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, Mme BERRA, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. DURAND (pouvoir à M. RUDIGOZ), Mme BESSON (pouvoir à M. CLAISSE), M. FENECH (pouvoir à Mme de LAVERNEE), M. BRAILLARD, M. BERAT (pouvoir à Mme BALAS), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE), Mme MANOUKIAN (pouvoir à Mme RABATEL), Mme SANGOUARD (pouvoir à M. HAVARD), Mme PERRIN-GILBERT (pouvoir à M. REMY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2016/2433 - ADMISSION EN NON VALEUR DES PRODUITS
IRRECOUVRABLES DES EXERCICES 2006 A 2016
(DIRECTION DES FINANCES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 25 août 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Dans le cadre de l'apurement périodique entre l'ordonnateur et le comptable public, le Trésorier Municipal de la Ville de Lyon a proposé l'admission en non-valeur d'un certain nombre de créances détenues par des débiteurs dont l'insolvabilité ou la disparition sont établies.

Ces admissions en non-valeur entrent dans la catégorie des actes de renonciation et de libéralité qui, en vertu de l'article L 2541-12-9° du Code Général des Collectivités Territoriales, sont soumis à la décision du Conseil municipal.

Les recettes à admettre en non-valeur concernent les exercices 2006 à 2016 dont le montant s'élève à :

- 294 090,72 € pour le Budget Principal ;
- 9 617,54 € pour le Budget des Halles de Lyon Paul Bocuse.

Ces produits n'ont pu être recouvrés malgré les recherches et poursuites effectuées à ce jour.

1) Budget Principal

Répartition du montant des admissions en non-valeur 2016 par service

Libellé Service	Montant (€)	Nombre Fiches	% du Nombre de Fiches	% Montant Total
SERVICE AUX COMMERCES SEDENTAIRES	105 509,56	176	7,54%	35,88%
URBANISME APPLIQUE	69 550,51	120	5,14%	23,65%
EDUCATION RESTAURATION SCOLAIRE	55 833,54	1 421	60,91%	18,99%
MUSEE D'ART CONTEMPORAIN	22 055,44	4	0,17%	7,50%
BIBLIOTHEQUES	12 319,73	309	13,24%	4,19%
PISCINES ET COORDINATION	8 966,10	14	0,60%	3,05%
HALLE DE LA PART DIEU	3 544,12	4	0,17%	1,21%
DIRECTION DE L'ECOLOGIE URBAINE	2 799,20	48	2,06%	0,95%
GESTION URBAINE DE PROXIMITE	2 736,74	52	2,23%	0,93%
OPEP	2 502,00	61	2,61%	0,85%
REMUNERATIONS PAIE CHOMAGE	1 517,10	25	1,07%	0,52%
DIRECTION DE L'ENFANCE	1 333,21	31	1,33%	0,45%
EDUCATION MISSION PEL	1 271,63	19	0,81%	0,43%
EDUCATION/INTERNAT FAVRE	1 035,50	13	0,56%	0,35%
SERVICE JURIDIQUE ET CONTENTIEUX	1 000,00	1	0%	0,34%
PROTECTION SANTE RETRAITE	500,00	2	0,09%	0,17%
SERVICE AUX COMMERCES NON SEDENTAIRES	452,45	8	0,34%	0,15%
INSERTION PROFESSIONNELLE	305,02	2	0%	0,10%

MUSEE DES BEAUX ARTS	225,00	4	0,17%	0,08%
DIRECTION DE LA STRATEGIE IMMOBILIERE	147,99	2	0,09%	0,05%
MUSEE HENRI MALARTRE	124,00	1	0,04%	0,04%
COORDINATION PATINOIRES	76,60	2	0,09%	0,03%
ANIMATION SPORTIVE	69,90	2	0,09%	0,02%
ORCHESTRE NATIONAL DE LYON	60,00	1	0,04%	0,02%
DIRECTION DES CIMETIERES	50,00	2	0%	0,02%
UNIVERSITE-RECHERCHE	48,00	3	0%	0,02%
MAIRIE DU 9e - LOCATION DE SALLES	34,00	1	0%	0,01%
MUSEE DE GADAGNE	20,00	1	0,04%	0,01%
AFFAIRES BUDGETAIRES ET COMPTABLES	2,76	1	0,04%	0,00%
SERVICE ARCHEOLOGIQUE	0,60	1	0,04%	0,00%
DIRECTION LOGISTIQUE GARAGE ET FESTIVITES	0,01	1	0%	0,00%
Total général	294 090,72	2 333	100,00%	100,00%

Répartition du montant des admissions en non-valeur 2016 par motif

Motif d'admission en Non-valeur	Montant (€)	% du Total du Montant	Nombre de Fiches	% du Nombre de Fiches Total
Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	208 429,57	70,87%	227	9,73%
Poursuite sans effet	40 406,98	13,74%	701	30,05%
Surendettement et décision effacement de dette	29 515,46	10,04%	309	13,24%
RAR inférieur seuil poursuite	15 738,71	5,35%	1096	46,98%
Total général	294 090,72	100,00%	2333	100,00%

Répartition du montant des admissions en non-valeur 2016 par exercice

Exercice	Montant (€)	Nombre Fiche	% du Montant Total	% du Nombre Fiches Total
2006	62,16	1	0,02%	0,04%
2008	11 642,06	5	3,96%	0,21%
2009	15 100,74	27	5,13%	1,16%
2010	9 135,79	54	3,11%	2,31%
2011	47 039,84	115	16,00%	4,93%
2012	60 545,01	258	20,59%	11,06%
2013	44 539,06	254	15,14%	10,89%
2014	69 036,38	461	23,47%	19,76%
2015	36 358,93	1152	12,36%	49,38%
2016	630,75	6	0,21%	0,26%
Total général	294 090,72	2333	100,00%	100,00%

2) Budgets Annexes

Répartition du montant des admissions en non-valeur 2016 par motif pour le Budget des Halles de Lyon Paul Bocuse :

Motif d'admission en Non-valeur	Montant (€)	% du Total du Montant	Nombre de Fiches	% du Nombre de Fiches Total
Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	9 617,54	100,00%	5	100,00%
Total général	9 617,54	100,00%	5	100,00%

Il est important de préciser que l'admission en non-valeur de ces produits a pour effet d'apurer la comptabilité de M. le Trésorier Municipal de la Ville de Lyon, dont la responsabilité ne se trouve pas dérogée pour autant.

Où l'avis de la commission Finances, Commande Publique, Administration générale ;

DELIBERE

1 – L'admission en non-valeur des divers produits irrécouvrables présentés par M. le Trésorier Municipal est approuvée comme suit :

- pour un montant total de 294 090,72 € pour le Budget Principal de la Ville de Lyon ;
- pour un montant total de 9 617,54 € pour le Budget des Halles de Lyon Paul Bocuse.

2 – L'encaissement de ces recettes sera toutefois poursuivi, notamment dans le cas d'un changement de situation financière des débiteurs.

3 - La dépense correspondante sera imputée pour l'exercice 2016 :

- aux comptes 6541 et 6542, fonction 01 du Budget Principal ;
- au compte 6541 du Budget des Halles de Lyon Paul Bocuse.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Richard BRUMM